



COTISATIONS 2023/2024 SELON CATÉGORIE D'ÂGE (LICENCE INCLUSE MAIS HORS ASSURANCE) :

U7 (2017 & APRÈS) :	155,00€		U16-U17 (2007-2008) :	185,00€
U8-U9 (2015-2016) :	160,00€		U18 (2006) :	190,00€
U10-U11 (2013-2014) :	165,00€		U19-U20 (2004-2005)	190,00€
U12-U13 (2011-2012) :	175,00€		SENIORS (2003 & AVANT) :	190,00€
U14-U15 (2009-2010) :	180,00€		LOISIR (U18-SENIORS) :	175,00€

-§-§- §-§-§-§-§-§-§-§-§-§-§-

ASSURANCE :

- ASSURANCE PERSONNELLE / SCOLAIRE etc... couvrant la pratique sportive en club : 0€ (rien à ajouter)
- ASSURANCE FFBB/MAIF selon contrat proposé et votre choix de garantie : **ajoutez le montant correspondant** :
Garantie A : 2,17€ / Garantie A+C : 2,53€ / Garantie B : 6,27€ / Garantie B+C : 6,63€

-§-§- §-§-§-§-§-§-§-§-§-§-§-

MODES DE PAIEMENT ACCEPTÉS PAR LE CLUB :

- **EN LIGNE SUR INTERNET** : en fin de saisie du dossier d'inscription, avec votre carte bancaire prête, choisissez le paiement sécurisé via **HelloAsso**, partenaire de notre club (1 ou 3 échéances mensuelles au choix).
- **PAR VIREMENT BANCAIRE** : 3 échéances mensuelles maximum jusqu'à 200€ ou 5 échéances au-delà.
- **PAR CHÈQUE** : à l'ordre de l'ES Dammarie Basket / 3 chèques maximum jusqu'à 200€ ou 5 chèques au-delà.
Dépôt en banque d'un chèque/mois avec 1^{er} dépôt en octobre. N'indiquez pas de date de dépôt.
- **CHÈQUES-VACANCES ANCV** : délivrés par un comité d'entreprise et en cours de validité (31/12/2023 au moins).
- **COUPONS-SPORT ANCV** : délivrés par un comité d'entreprise et en cours de validité (31/12/2023 au moins).
- **ESPÈCES** : 3 versements mensuels maximum, dont au moins 60 € pour le premier / enveloppe fermée avec nom.
Remise sur rendez-vous préalable.

Le **Ministère des Sports** renouvelle son dispositif **PASS'SPORT** pour 2023 (limite de validité 31/12/2023) :
Nous vous accorderons une remise de 50€ sur la cotisation de chaque enfant bénéficiaire, si vous nous indiquez le code à usage unique que vous avez reçu du Ministère par e-mail et que l'Etat en accepte le remboursement.
Si vous avez déjà réglé la cotisation, nous vous reverserons le montant de la remise.
Informations utiles sur le portail <https://www.pass.sports.gouv.fr/>

Passeport-Loisirs de la **CAF 77** ou « Aides aux temps libres enfants » :
Ce n'est pas un moyen de paiement de votre cotisation. C'est une allocation que la CAF 77 vous versera directement.
Infos : <https://www.caf.fr/allocataires/caf-de-seine-et-marne/offre-de-service/vie-personnelle/le-passeport-loisirs>

Les **moyens de paiement** de la cotisation sont à mettre à la **disposition du club sous quinzaine** à compter de la validation familiale ou personnelle du dossier d'inscription en ligne et sans attendre une relance.